



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat**

**Division des établissements**

**Département de l'Organisation Scolaire**

Affaire suivie par  
Étienne GUILLAUME  
Téléphone  
01 57 02 64 97  
Mél  
ce.dos@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Créteil, le 18 septembre 2019

Le recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et messieurs les proviseurs  
de lycées

Madame et messieurs les directeurs  
d'EREA

Mesdames et messieurs les principaux  
de collèges

Madame la cheffe du service  
académique d'information et d'orientation

**Pour attribution**

Mesdames et monsieur les inspecteurs  
d'académie, directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale  
de Seine et Marne, de Seine-Saint-Denis  
et du Val de Marne

**Pour information**

**Circulaire n° 2019-080**

**Objet : Application STS-Web – Année scolaire 2019-2020**

**PJ : Annexes**

La campagne initiale pour la remontée des données issues de l'application STS-Web est ouverte du 18 septembre au 18 octobre 2019.

L'application STS-Web ne connaît pas de mise à jour majeure. Toutefois, vous trouverez en annexe de la présente circulaire des éléments vous permettant de réaliser au mieux les opérations de rentrée :

- Annexe 1 : Rappel des fonctionnalités de l'application STSweb ;
- Annexe 2 : Calendrier des campagnes de mise à jour de l'application STSweb ;
- Annexe 3 : Rappel des éléments réglementaires relatifs aux ORS des personnels exerçant dans les établissements du second degré et aux modalités d'attribution des dispositifs indemnitaires pouvant être installés dans l'application STSweb.

La saisie des informations relatives aux services des personnels, destinée à alimenter la base relais académique, doit être mise en œuvre au plus tôt, dès la fin des ajustements de rentrée.



2

Au-delà de la collecte des informations liées aux modes d'organisation des enseignements, je tiens à souligner la nécessité de renseigner de façon précise cette application qui constitue un outil de référence pour les services académiques et ministériels.


Vous veillerez particulièrement, à la bonne saisie des données concernant la répartition des effectifs d'élèves, notamment lors de la constitution des groupes d'élèves.

Toute difficulté technique doit être signalée par le biais de la saisie d'un ticket CECOIA.

Je vous demande de veiller au calendrier établi pour valider, une fois l'ensemble des informations enregistrées, la répartition de service de tous les enseignants pendant la campagne de transfert informatique. Aucune campagne de mise à jour STS ne pourra être à nouveau ouverte une fois votre validation effectuée.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à ces opérations.

Pour le Recteur et par délégation  
la secrétaire générale



Sylvie THIRARD